

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro <-2021 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir autoriser des courses de voitures téléguidées pour l'année 2021

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 avril 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 6 avril 2021, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le < **2021**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement général numéro 0047-2007 est modifié à l'article 431 intitulé « Dispositions transitoires » en remplaçant l'article par un nouvel article comme suit :

« Malgré l'article 185 du présent règlement, les heures permises pour l'opération des pistes de course de voitures téléguidées sont limités de 9 heures à 21 heures, aux dates suivantes pour l'année 2021 :
 - 25 avril;
 - 9 et 23 mai;
 - 6 et 20 juin;
 - 4 et 18 juillet;
 - 1^{er}, 15 et 29 août;
 - 12 et 26 septembre;
 - 10 et 24 octobre. »
3. Le règlement numéro 0047-2007 ne sont pas autrement modifiés.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière

Granby, ce

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière